Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260910-DDP26_137-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

ACHATS PUBLICS

JEUNESSE

DECISION DU PRESIDENT N°26-137

OBJET : M26-024 – MARCHÉS DE SERVICES PORTANT SUR DES PRESTATIONS D'ANIMATIONS D'ATELIERS DANS LE CADRE D'UNE MASTERCLASS « SKATE AND SOUND » – ATTRIBUTION ET SIGNATURE

Le Président de la Communauté de communes :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-2 et L5211-10,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L2122-1 et R2122-8 relatifs à la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 14 avril 2026 (DCC26-053) autorisant de manière permanente le Président à prendre toute décision concernant la passation, y compris la décision d'attribuer, conclure et signer le marché, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- *Pour les marchés publics de services et de fournitures si la valeur estimée hors taxe est inférieure au seuil européen de publicité y afférant,*

Considérant que, dans le cadre de sa politique « Jeunesse », Roche aux Fées Communauté souhaite organiser **une masterclass de 3 jours autour de la thématique de la culture du skate, de la création graphique, musicale et de vidéos, du 20 au 22 octobre 2026** sur la commune de **Janzé** ;

Considérant que, compte tenu des éléments précités et au vu du montant estimé, il a été décidé la passation de marchés portant sur « *des prestations d'ateliers d'acculturation sur la culture Skate» :*

- *« Musique » (Lot N°1),*
- *« Skate » (Lot N°2),*
- *« Vidéo » (Lot N°3)*

via une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

Considérant que l'association Bombe Platine, l'association Ride Like Share et Banas Paul, ont remis une proposition technique et financière satisfaisante respectivement pour les lots n°1, 2 et 3 ;

DECIDE

Article premier :
D'attribuer les **marchés** (M26-024) de **services** ainsi qu'il suit :

	Prestations d'animation d'ateliers « Skate and Sound »	Structure Titulaire	Montant en €
Lot n°1	« Musique »	**Association Bombe Platine** 19, rue Georges Clémenceau – 35240 Retiers SIRET N° 922 647 292 00015	**2 218,32 €** **Nets de taxe**

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260910-DDP26_137-DE

Lot n°2	« Skate »	Association Ride and share 562, Route de Sainte Foix -35000 Rennes SIRET N° 829 113 927 00018	1 042,50 € Nets de Taxe
Lot n°3	« Vidéo »	Paul BANAS 60, le Domaine - 35 580 Guichen SIRET N° 911 288 850 00017	1 400,25 € Nets de taxe

Article deux :
De signer un marché, sous la forme d'un contrat, avec chacune des structures précitées, dans les conditions financières définies ci-dessus, ainsi que tout document s'y rapportant, en ce compris les avenants et les modifications éventuelles.

Article trois :
Les crédits seront inscrits au Budget principal : Article 6288, Fonction 338, Service 4222.

Article quatre :
Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera :

- Transmise à Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine,
- Publiée sur le site internet de Roche aux Fées Communauté automatiquement le jour de la réception de l'acte en préfecture,
- Notifiée aux structures indiquées à l'article premier.

AMPLIATION sera adressée à la Trésorerie de Vitré.

Fait à Retiers, le 07 septembre 2026

Le Président,

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 09/09/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Christian SORIEUX

Voies et délais de recours : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.